



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
21/03/2024 10:03:49
Date de réception préfecture : 21/03/2024

Date de convocation : 6 mars 2024

Délibération n° VI-DEL-2024-015

Date d'affichage : 6 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 27

Votants : 33

Objet : Contrat de Ville « engagement quartiers 2030 » - Approbation de la convention cadre

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Franck MARLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M.	Franck	MARLIN	Maire
Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
M.	Fouad	EL M'KHANTER	2 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 ^{ème} Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Joseph	ZOGBA	Conseiller municipal
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Tarik	MEZIANE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : Mme Maïram SY représentée par Mme Sabah AÏD, Mme Sana AABIBOU représentée par M. Mehdi MEJERI, Mme Fatos KEBELI représentée par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Franck COENNE représenté par M. Franck MARLIN, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG représentée par M. Tarik MEZIANE, M. Maxime MARCELIN représenté par Mme Emmanuelle ROYERE

ETAIENT ABSENTS : M. Grégoire TURLOTTE, Mme Kadiatou LY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Elisabeth DELAGE.

Le Conseil municipal,

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20240314-VI-DEL-2024-015-DE
Date de télétransmission : 21/03/2024
Date de réception préfecture : 21/03/2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5216-514,

VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU le décret n° 2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains,

VU le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

VU la circulaire ministérielle du 31 août 2023 portant sur l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains,

VU l'instruction ministérielle du 4 janvier 2024 portant sur la gouvernance des contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 »,

VU la lettre ministérielle du 3 avril 2023 portant sur la prochaine génération des contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 »,

VU l'avis du comité de pilotage du Contrat de ville en date du 22 janvier 2024,

VU l'avis de la commission politique de la ville et des quartiers en date du 4 mars 2024,

CONSIDERANT la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville et l'éligibilité de deux quartiers au sein de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne (CAESE), le plateau de Guinette et la Croix de Vernailles, tous deux situés sur la commune d'Etampes,

CONSIDERANT la nécessité de prendre en compte la paupérisation d'autres secteurs d'Etampes, et donc l'intégration partielle du centre-ville au nouveau dispositif de la politique de la ville,

CONSIDERANT le travail partenarial qui a permis l'élaboration de la convention cadre du Contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 »,

CONSIDERANT la solidarité entre tous les habitants des quartiers d'Etampes et la volonté de la municipalité, et de l'ensemble des partenaires du contrat de ville, de conduire une politique de cohésion sociale et territoriale exemplaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le Contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » et ses annexes ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le Contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » et tous les actes afférents ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter, auprès des partenaires signataires et intéressés, les subventions nécessaires à sa mise en œuvre.

Franck MARLIN
Maire d'Etampes



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :21 MARS 2024..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.